

FAMILLE / MÈRES PORTEUSES : LE COMBAT DE NAJAT BELKACEM

ADELINE GROSJEAN | 06/04/2010 |

En attendant le projet de révision des lois sur la bioéthique, Najat Belkacem, adjointe au maire de Lyon et secrétaire nationale du PS, ouvre le débat....



© Olivier Chassignole

Le 18 mars dernier, la justice française refusait d'inscrire sur l'état civil des époux Mennesson leurs jumelles nées aux USA d'une mère porteuse. Najat Belkacem, adjointe au maire de Lyon et secrétaire nationale du PS, qui se bat pour faire entendre la voix de ces familles, ne s'en étonne pas : *"Le juge ne pouvait pas faire autrement, il n'y a pas de loi !"*. Le gouvernement devrait justement déposer un projet de révision des lois sur la bioéthique avant l'été. La question de la mère porteuse, ou GPA (gestation pour autrui), y tiendra une grande place. En attendant, Najat Belkacem a rencontré plusieurs couples qui ont eu recours à la GPA à l'étranger : *"L'interdiction française les y contraint. Seulement, il faut pouvoir payer. J'ai vu un couple qui s'est saigné aux quatre veines pour y parvenir"*. Au-delà de l'aspect financier, l'expérience est psychologiquement compliquée : *"Souvent, un lien d'amitié fort se crée avec la mère porteuse sans que le couple ne puisse jamais la revoir. A l'inverse, la barrière de la langue peut être un problème"*. Si Najat Belkacem se bat pour une légalisation de la GPA *"encadrée et régulée"*, elle comprend les réfractaires : *"On est confronté à des arguments comme la marchandisation du corps de la femme mais si l'on autorise les femmes à ne le faire qu'une fois, si le coût de la grossesse est pris en charge par la sécurité sociale pour éviter tout rapport financier entre les parties, et si le service est public, le problème est réglé"*. Sans oublier l'altruisme : *"J'ai rencontré des femmes qui veulent être mère porteuse, simplement parce qu'elles ont vu des proches souffrir de leur infertilité"*, conclut-elle. Najat Belkacem est confiante : *"Il y aura des avancées, c'est une demande sociale évidente"*.

Loi variable

L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Suisse prohibent également la GPA. En Belgique et au Danemark, elle est autorisée. Aux Pays-Bas, elle n'est qu'admise par le droit médical dans des conditions très strictes, mais n'est pas reconnue par le droit civil. Au Canada, les règles varient d'une province à l'autre et aux États-Unis d'un État à l'autre.